



## DÉCLARATION DU REQUÉRANT – ÉPARGNE-RETRAITE

(Si une demande de réclamation est effectuée en vertu d'un contrat d'assurance vie, veuillez remplir le formulaire  
 Déclaration du requérant – Assurance vie (n° 682FR).

Numéro de chaque contrat en vertu duquel une demande de réclamation est présentée	
Nom de la personne décédée (au complet)	Province ou État du domicile
Date du décès	Cause du décès
Lieu du décès	Date et lieu de naissance

### RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

Nom de la requérante ou du requérant (en lettres moulées s.v.p.)	NAS / N° d'id. aux fins de l'impôt (IRS)
Adresse complète de la requérante ou du requérant	Code postal ou code ZIP
Adresse courriel de la requérante ou du requérant	Numéro de téléphone de la requérante ou du requérant
Avez-vous 18 ans ou plus? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non    Dans la négative, veuillez indiquer votre date de naissance (jour, mois, année)	
À quel titre effectuez-vous la demande de réclamation? (par ex. : personne bénéficiaire désignée, liquidatrice ou liquidateur ou cessionnaire)	Lien avec la personne décédée
De quelle façon désirez-vous investir les sommes dues? <input type="checkbox"/> Rente immédiate <input type="checkbox"/> Compte d'épargne libre d'impôt <input type="checkbox"/> Compte actuel du contrat de l'Assurance vie Équitable _____ <input type="checkbox"/> Régime enregistré d'épargne-retraite <input type="checkbox"/> Somme forfaitaire (option par défaut si aucune option n'a été choisie) <input type="checkbox"/> Autre _____ <input type="checkbox"/> Régime d'épargne-retraite non enregistré <input type="checkbox"/> Fonds enregistré de revenu de retraite	

### Formulaires supplémentaires requis

Pour toutes les demandes de réclamation : si vous n'avez pas précédemment fourni à l'Assurance vie Équitable le certificat de décès de la personne décédée, veuillez le soumettre avec ce formulaire.

Dans le cas de contrats non enregistrés seulement : chaque bénéficiaire, qui est une entité (société par actions, partenariat ou association), doit remplir la section intitulée « Déclaration de la résidence fiscale » sur le formulaire [Renseignements sur l'entreprise](#) (n° 594FR), sauf si le contrat était détenu par une personne et avait été établi au Canada avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Je reconnais que tous les renseignements fournis dans la présente déclaration sont véridiques, exacts et complets. J'autorise tous les médecins et toutes les autres personnes ayant traité la personne décédée, ainsi que tous les hôpitaux, les établissements et toutes les instances gouvernementales à fournir à l'Assurance vie Équitable du Canada tout renseignement, en leur possession ou à leur connaissance, relatif à la personne décédée et d'honorer une copie de cette autorisation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Témoïn \_\_\_\_\_ Signature de la requérante ou du requérant \_\_\_\_\_

**Le fait de présenter le présent formulaire ou tout autre formulaire de demande de réclamation à la requérante ou au requérant, ne rend la Compagnie aucunement responsable et elle n'abandonne aucun de ses droits.**

**Une disposition concernant le délai de prescription décrit la période pendant laquelle vous pouvez commencer des procédures judiciaires pour recouvrer les prestations du contrat. Cette période est prévue par la loi sur les assurances ou autre loi qui s'applique à votre demande de réclamation.**

(Voir au verso pour de plus amples renseignements.)



---

## DÉCLARATION DU REQUÉRANT – ÉPARGNE-RETRAITE

---

### DIRECTIVES

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir de l'aide afin de remplir la présente déclaration et de fournir une preuve de réclamation, veuillez communiquer avec notre personnel au siège social au 1 800 668-4095.

### COMMENT REMPLIR LA DÉCLARATION DU REQUÉRANT

1. Si la prestation de décès est payable à une bénéficiaire ou à un bénéficiaire désigné, ou encore à des bénéficiaires désignés :
  - La personne bénéficiaire désignée doit remplir la présente déclaration, sauf si la personne est mineure. S'il y a plusieurs personnes bénéficiaires, chaque personne bénéficiaire devra remplir une déclaration séparément.
  - Si l'une des personnes bénéficiaires désignées est mineure, la présente déclaration devrait être remplie par sa tutrice ou son tuteur en son nom ou par une autre personne autorisée par la loi afin de gérer les biens de la personne mineure.
  - Si l'une des personnes bénéficiaires désignées est décédée, une preuve du décès de cette personne doit être fournie.
  
2. Si la prestation de décès est payable à la succession de la personne décédée :
  - Le chèque sera libellé à l'ordre de la succession de la personne décédée.
  
3. Si le contrat est cédé :
  - La cessionnaire ou le cessionnaire doit remplir une déclaration ainsi que la personne bénéficiaire. Le paiement sera versé à la cessionnaire ou au cessionnaire.
  
4. Le numéro d'assurance sociale (NAS) ou le numéro d'identification aux fins de l'impôt (IRS) de la requérante ou du requérant :
  - Ce renseignement devrait être fourni par la requérante ou le requérant, car il se peut qu'il soit nécessaire à la déclaration du revenu imposable payé à la requérante ou au requérant. Si aucun numéro d'assurance sociale n'a jamais été attribué à la requérante ou au requérant, veuillez inscrire « aucun numéro ». Si la succession de la personne décédée est la requérante ou le requérant, veuillez fournir le NAS ou n° d'identification aux fins de l'impôt (IRS) de la personne décédée.

**Nota :** même si l'utilisation de l'Internet et du courrier électronique s'avère pratique, la transmission de renseignements personnels et confidentiels par Internet n'est pas sécurisée. Le courrier électronique est susceptible à l'interception. Si le présent formulaire contient des renseignements confidentiels ou personnels, vous devriez envisager d'envoyer le présent formulaire par un autre moyen que le courriel. Vous pouvez communiquer avec nous au 1 800 722-6615 pour obtenir nos coordonnées. L'Assurance vie Équitable n'est pas tenue responsable pour toute perte ou tout dommage que vous pourriez subir ou si vos renseignements sont interceptés et utilisés à mauvais escient dans le cas où vous nous feriez parvenir des renseignements confidentiels ou personnels par Internet.